



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 12 février 2026 - 20 h 30

Mairie/ Salle du Conseil Municipal

Procès verbal

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :
En exercice : 28

Présents : 21
Absents : 3
Procurations : 4

Votants : 24

L'an deux mille vingt-six, le douze février, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le six février deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Présents : Marc Boutruche, Fabrice Klein, Jean-Pierre Allain, Raymond Boyer, Nicole Naour, Anthony Follo, Julie Gillmann, Pascale Gillard, Marc Le Tallec, Pierrette Para, Myriam Pierre, Bertrand Rico, Aziliz Daniel, Jean-Luc Le Flécher, Sophie Cargoët, Thierry Champion, Laurence Mévélec, Christian Le Cagnec, Nolwenn Garcia, Karine Tardy, Yann Guevel.

Excusés : Sandrine Fayot, Pierre-Emmanuel Hervé, Stéphane Le Ravalec,

Pouvoirs : Céline Olivier à Marc Boutruche, Damien Baudet à Fabrice Klein, Christophe Gérard à Céline Olivier, Danielle Le Marre à Karine Tardy,

Arrivées en séance :

21 h 05 : Stéphane Le Ravalec/ Convention de partenariat du PPE avec la ville de Gestel

22 h 02 : Céline Olivier et Damien Baudet/ DOB

La séance est ouverte à 20 h 36.

Désignation du secrétaire de séance

Direction générale

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Nicole Naour en qualité de secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 24 voix pour,**

- **Désigne Nicole Naour Secrétaire de séance.**

Procès verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025

Direction générale

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 24 voix pour,**

- **Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2025.**

Subvention projet 2025

Finances

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget de la commune,
Considérant la volonté municipale de favoriser la vie associative locale,
Considérant les demandes de subventions de projets présentées,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 24 voix pour,**

- **Retire la délibération référencée 2025.73 du 2 octobre 2025.**

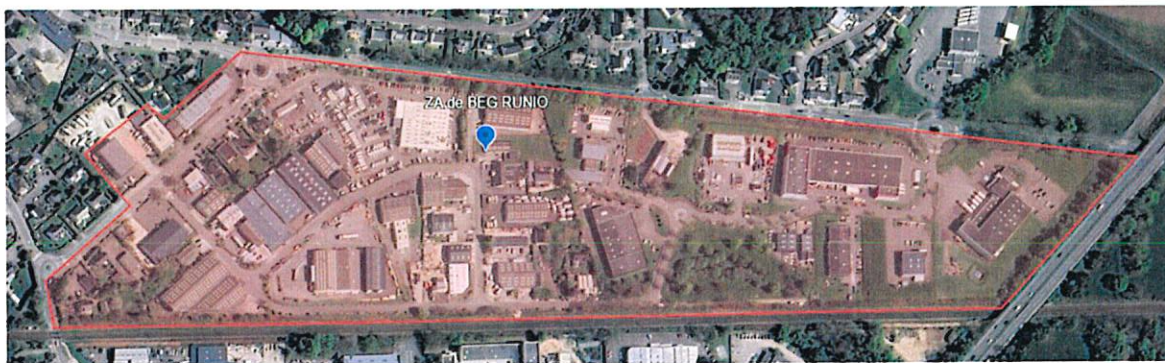
Fusion des zones d'activités de Beg Runio et du Parc de la Bienvenue	Urbanisme
---	------------------

Dans le cadre de l'évolution de la numérotation des zones d'activités de Beg Runio et du Parc de la Bienvenue, il a été décidé de mettre en place un système de numérotation métrique. Ce dispositif vise à offrir une meilleure souplesse et une plus grande cohérence, afin de s'adapter aux évolutions et aux mouvements des entreprises implantées sur ces secteurs.

Par ailleurs afin de renforcer la lisibilité et l'unité de ces espaces économiques, il est proposé de ne retenir qu'une seule dénomination " Zone d'activité de Beg Runio" pour l'ensemble du périmètre regroupant les deux zones suivant le plan ci-dessous:



Organisation actuelle des zones



Nouvelle organisation

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 24 voix pour,**

- **Approuve la mise en œuvre d'un système de numérotation métrique.**
- **Approuve une dénomination unique "zone d'activité de Beg Runio" pour l'ensemble du périmètre regroupant les deux zones suivant le plan ci-dessus.**

Pour mémoire, les missions du PPE sont les suivantes :

- Le Relais Petite Enfance,
- Le multi-accueil Les Farfadets,
- Le LAEP.

La commune de Gestel a accepté, en 2019, de participer financièrement au fonctionnement et à l'investissement du Pôle Petite Enfance. A ce titre, elle participe aux charges de fonctionnement du multi-accueil sur la base du coût forfaitaire de 2 places de crèches.

Le coût annuel est évalué à 7 000 € pour 12 mois soit 14 000 € pour 2 places. Chaque année, en juin et en décembre, un titre de recettes est émis à l'encontre de la commune de Gestel à hauteur de 7 000 € (soit 14 000 €).

Depuis décembre 2025, dans le cadre d'une situation d'urgence liée à un signalement au procureur visant à protéger un enfant, le multi-accueil accueille un enfant supplémentaire de Gestel. Cette prise en charge a porté à 3 le nombre de places occupées par des enfants de Gestel au sein de la structure.

La situation restera inchangée jusqu'au départ de l'un des enfants Gestélois.

Il convient de faire un avenant à la convention entre Queven et Gestel afin d'encadrer cette situation.

Les modifications apparaissent en violet dans le document en annexe.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 25 voix pour,

- **Approuve le texte de l'avenant à la convention, joint en annexe.**
- **Autorise M. le Maire à signer tout document afférent.**

Convention CITEO Plan de lutte contre les déchets - Avenant 1	Police Municipale
--	--------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2023.123 relative à la convention de groupement dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés,

La Société Agréée CITEO et Lorient Agglomération ont signé, en 2023, une convention de lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Cette convention a été établie en application des articles L. 541-10-2 et R. 541-116 du Code de l'environnement.

Elle se conforme au cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs (ci-après dénommée «REP») des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique («EMPG») applicable à cette période et à l'arrêté interministériel d'agrément de la Société Agréée en vigueur en 2023 et prolongé en 2024. Cet agrément permet notamment à la Société agréée de soutenir les collectivités territoriales dans leurs actions de lutte contre les déchets abandonnés.

Par un arrêté du 23 décembre 2024, l'agrément de la Société agréée a été renouvelé par les pouvoirs publics jusqu'au 31 décembre 2029.

Par ailleurs, la Société Agréée propose à la collectivité la signature d'une convention-type unique ayant fait l'objet d'une coordination entre les éco-organismes de la Filière REP EMPG. Cette convention-type unique intègre les simplifications identifiées lors des premières années de soutien des collectivités territoriales en y assurant la continuité des projets déjà engagés, grâce à la substitution de la convention unique à la Convention signée par la Collectivité.

**Jean-Pierre Allain s'interroge sur le devenir des ampoules remplacées par l'éclairage LED.
Marc Le Tallec indique qu'il se renseignera et apportera un retour d'information sur ce point.**

Arrivée de Céline Olivier et de Damien Baudet

Concernant la rénovation de l'école Anatole France, Céline Olivier indique, en réponse à Nicole Naour, qu'aucune rénovation de l'isolation des plafonds n'est prévue dans le cadre du projet actuel, les travaux portant uniquement sur les murs périphériques. Les plafonds font, quant à eux, l'objet de rénovations régulières au fil des années.

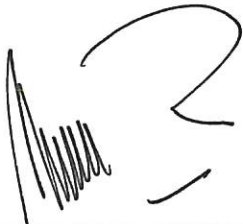
Le Conseil Municipal a pris acte de la tenue du débat d'Orientation Budgétaire 2026.

Délégations du Maire	Direction Générale
-----------------------------	---------------------------

Décisions municipales

Numéro	Date	Objet
FIN-2026-01	8-janv.-26	Tarifs cimetière 2026
FIN-2026-02	15-dec.-25	Tarifs d'occupation domaine public 2026
FIN-2026-03	15-dec.-25	Tarifs interventions PM, services techniques, coupe de bois 2026
FIN-2026-04	15-dec.-25	Tarifs boissons centre culturel les Arcs 2026
FIN-2026-05	15-dec.-25	Tarifs location de salle et podium communal 2026
FIN-2026-06	15-dec.-25	Tarifs espace détente pôle jeunesse 2026
FIN-2026-07	15-dec.-25	Tarif ALSH ferme de Kerzec 2026
FIN-2026-09	8-janv.-26	Tarifs multi accueil 2026
FIN-2026-10	8-janv.-26	Tarifs locaux commerciaux îlot Diény 2026
FIN-2026-11	8-janv.-26	Tarifs repas résidence de Kerlaran 2026

Documents disponibles dans le dossier du Conseil transmis aux élus "Délégations du Maire"

La Secrétaire, Nicole Naour 	Le Maire, Marc Boutruche 
---	---

Prochain Conseil Municipal le jeudi 5 mars 2026.

Fin de séance : 22 h 20